

INSCRIPTIONS AU LOF

Composition des dossiers

N.B : les dossiers doivent être expédiés par l'expert confirmateur (et non par le propriétaire) à l'AFBC (et non à la SCC).

CONFIRMATION

Age minimum : 1 an

Documents à compléter et à joindre :

Document de travail

Document composé de 4 feuilles

A detailed form titled 'Confirmation des Border collies' with sections for 'EXAMEN PHYSIQUE' and 'EXAMEN AU TROUSPEAU'. It includes various checkboxes and fields for recording examination results.

Certificat de naissance

A 'CERTIFICAT DE NAISSANCE' form from the 'SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE'. It features a central logo and several columns for recording birth details of a dog.

Formulaire de demande de confirmation

A 'FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION' form from the 'SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE'. It contains fields for owner information, dog details, and a section for 'COMMENTAIRES'.

+ Règlements :

Si propriétaire adhérent à l'AFBC :

- ↳ Société Centrale Canine = **25 €**
- ↳ Frais de dossier = **gratuits**

Si propriétaire NON adhérent à l'AFBC :

OU

- ↳ Société Centrale Canine = **25 €**
- ↳ Frais de dossier **par chien** : chèque à l'ordre de l'AFBC = **35 €**

N.B : possibilité d'adhérer le jour de l'inscription

INSCRIPTION A TITRE INITIAL

Age minimum : 2 ans

Documents à compléter et à joindre :

Documents de travail
Document composé de 4 feuilles

Feuille de déclaration pour l'enregistrement au LOF à titre initial

Certificat oculaire Chien indemne de maladies oculaires

Cadre à signer par le Président de l'AFBC et non par l'expert confirmateur

L'examen oculaire doit être effectué sur un chien âgé de 2 ans minimum et que ces tests soient datés de deux ans au maximum (délai de validité : 2 ans)

+ Règlements :

Si propriétaire adhérent à l'AFBC :

- Société Centrale Canine = 60 €
- Frais de dossier = gratuits

Si propriétaire **NON** adhérent à l'AFBC :

OU

- Société Centrale Canine = 60 €
- Frais de dossier **par chien** : chèque à l'ordre de l'AFBC = 35 €

N.B : possibilité d'adhérer le jour de l'inscription

INSCRIPTION AU TITRE DE L'IMPORTATION

Pédigrée original
(Photocopie non acceptée)



Le sigle FCI



ou le sigle Kennel Club



THE KENNEL CLUB
Making a difference for dogs

doit figurer sur le pédigrée. Si tel n'est pas le cas, il faut procéder à une inscription à titre initial (cf ci-dessus)

Formulaire de déclaration au titre de l'importation



Documents de travail

Document composé de 4 feuilles



Photocopie de la carte de tatouage ou d'insert

+ Règlements :

Si propriétaire adhérent à l'AFBC :

- ↳ Société Centrale Canine = 60 €
- ↳ Frais de dossier = gratuits

OU

Si propriétaire NON adhérent à l'AFBC :

- ↳ Société Centrale Canine = 60 €
- ↳ Frais de dossier par chien : chèque à l'ordre de l'AFBC = 35 €

N.B : possibilité d'adhérer le jour de l'inscription

CONFIRMATION AVEC PEDIGREE EXPORT

Pédigrée EXPORT
(Photocopie non acceptée)



Documents de travail
Document composé de 4 feuilles



Formulaire de demande de confirmation (demande LOF)

+ Règlements :

Si propriétaire adhérent à l'AFBC :

- ↳ Société Centrale Canine = **25 €**
- ↳ Frais de dossier = **gratuits**

Si propriétaire NON adhérent à l'AFBC :

OU

- ↳ Société Centrale Canine = **25 €**
- ↳ Frais de dossier **par chien** : chèque à l'ordre de l'AFBC = **35 €**

N.B : possibilité d'adhérer le jour de l'inscription